

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Service Gestion et
Préservation des
Ressources

Bureau des ICPE et de la
gestion des déchets

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt@province-sud.nc

N°67056-2023/11 -
ISP/DDDT

Nouméa, le 14 février 2024

R E C E P I S S E
*de déclaration de cessation d'activité
d'une installation classée*

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu de la société COFELY-SOCOMETRA, en date du 24 octobre 2023 et complétée le 9 novembre 2023, la déclaration de cessation d'activité de l'installation de stockage temporaire d'huiles usagées et l'aire de lavage associée, sise 3 rue Auer, lot 271, zone industrielle de Ducos, sur la commune de Nouméa, pour laquelle l'arrêté d'autorisation simplifiée n° 3323-2014/ARR/DENV a été délivré le 5 janvier 2015.

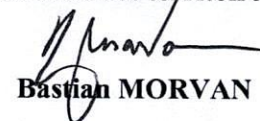
Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement était le suivant :

Rubrique	Désignation des activités	Capacité	Seuil	Régime
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, et 2719.	Q = 36 tonnes	Q > 5 tonnes	As

Q = quantité ; As = autorisation simplifiée

Le présent récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article 415-10 du code de l'environnement de la province Sud. De plus, conformément à l'article 415-9 de ce même code, l'exploitant remet le site, localisé selon les coordonnées X : 446 227 ; Y : 218 819 (RGNC 91-93 en projection LAMBERT NC), dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

**Le Directeur adjoint du développement
durable des territoires**



Bastian MORVAN